

H RENDEMENT 14

Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION :

DU MARDI 15 AVRIL 2014
AU LUNDI 16 JUIN 2014

ÉMETTEUR :

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT
MUTUEL NORD EUROPE
("CFMNE") (S&P A)¹

*Le souscripteur supporte le risque de
crédit de l'Émetteur du produit.*

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT :

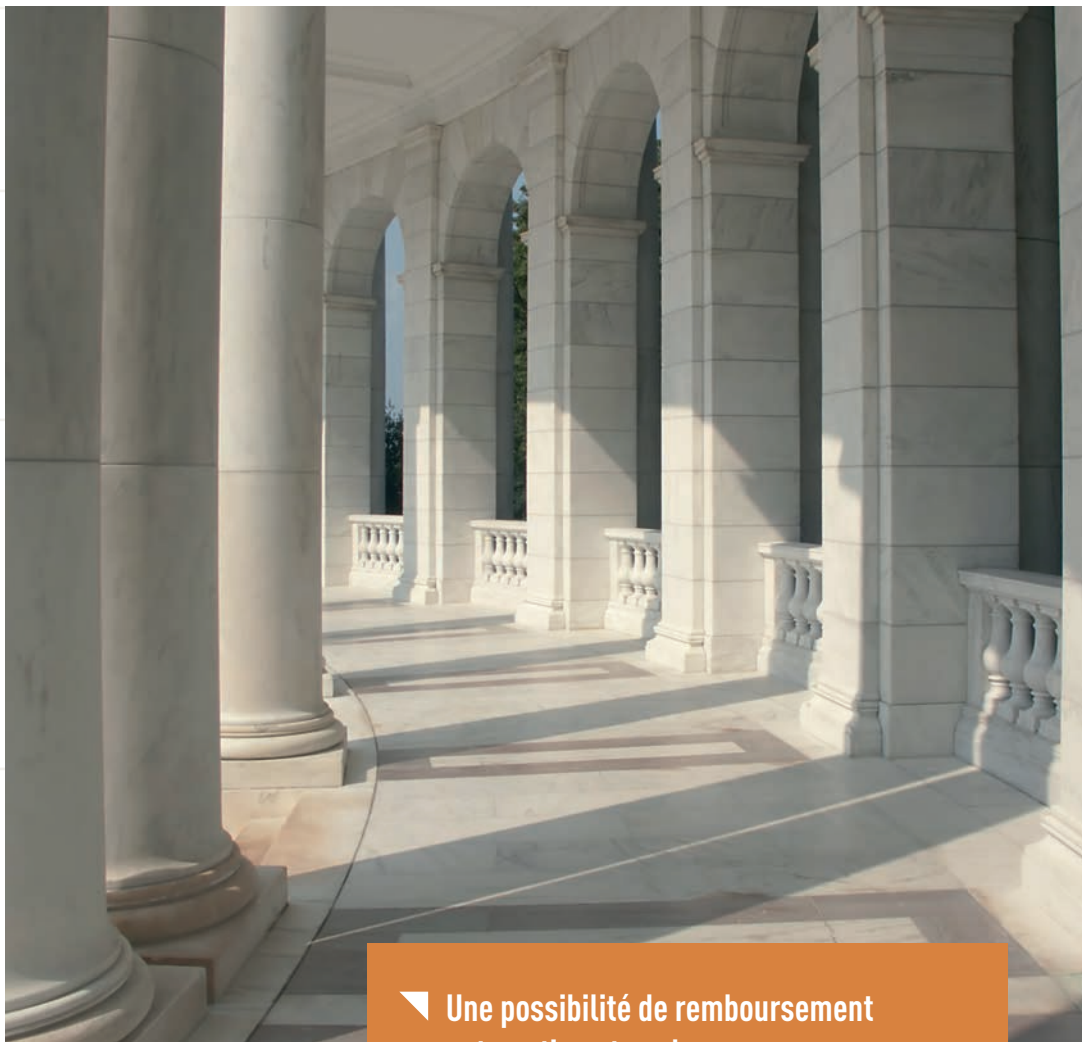
8 ANS (hors cas de
remboursement
automatique anticipé)

*Le souscripteur prend un risque de
perte en capital non mesurable a priori
si le produit est revendu avant la date
d'échéance ou de remboursement
automatique anticipé, le cas échéant.*

ÉLIGIBILITÉ :

Compte titres, contrats d'assurance-
vie et de capitalisation

*En cas d'investissement via un contrat
d'assurance-vie ou de capitalisation,
l'assureur s'engage exclusivement sur le
nombre d'unités de compte mais non sur
leur valeur, qu'il ne garantit pas.*



► Une possibilité de remboursement automatique tous les ans avec un gain² plafonné potentiel de 8 % par année écoulée

Dès que la performance³ de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est positive ou nulle à une date d'évaluation.

► Le souscripteur s'expose à une perte en capital à l'échéance, égale à l'intégralité de la baisse de l'indice

Si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 baisse³ de plus de 30 % à la date d'évaluation finale.

PRODUIT DE PLACEMENT ALTERNATIF
À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE
RISQUÉ DE TYPE "ACTIONS"

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

¹ Notations de crédit au 21 mars 2014.

² Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

³ Par rapport à son niveau initial correspondant à son cours de clôture arrêté au 27 juin 2014.

H Rendement 14 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital, proposé aux investisseurs :



- désirant **participer à la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30** (dividendes non réinvestis),
- ayant un objectif de retour sur investissement allant **de 1 an à 8 ans**, avec un taux de rendement actuariel brut (TRAB) maximal de 7,78 %¹,
- acceptant un **risque de perte en capital à l'échéance**, dans le cas où l'indice clôture au-dessous de 70 % de son niveau initial.

N.B. : Les termes "capital" et "capital initial" utilisés ici désignent la valeur nominale de H Rendement 14, soit 1.000 €. Tous les remboursements présentés sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du placement par l'investisseur jusqu'à la date d'échéance. Cet instrument financier ne verse aucun coupon en cours de vie.

Avantages

- Un remboursement automatique anticipé tous les ans à hauteur du capital initial majoré d'un gain de 8 %¹ par année écoulée (soit un TRAB maximum de 7,78 %¹) si la performance de l'indice est positive ou nulle à l'une des dates d'évaluation.
- Si H Rendement 14 dure jusqu'à l'échéance des 8 ans et que l'indice clôture au moins à 100 % de son niveau initial à la date d'évaluation finale, l'investisseur reçoit son capital augmenté de 64 %¹.
- En cas de remboursement avec un gain, celui-ci peut être supérieur à la hausse de l'indice, permettant à l'investisseur d'obtenir un meilleur rendement.

Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de garantie du capital (ni en cours de vie, ni à l'échéance). La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. À l'échéance, dans le cas d'une baisse de plus de 30 % de l'indice depuis l'origine, l'investisseur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %.
- Les avantages du support ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 16 juin 2014, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRAB maximum de 7,78 %¹).
- Le rendement de H Rendement 14 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour de -30 % et autour de son niveau initial.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 : sa performance est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.

Facteurs de risque

RISQUE DÉCOULANT DE LA NATURE DU PRODUIT

En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.

RISQUE DE CRÉDIT

L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de sa qualité de crédit (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).

RISQUE SUR LE MONTANT DE REMBOURSEMENT

Ce montant dépend de la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis).

RISQUE SUR LE PRIX DE MARCHÉ

La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du cours de l'indice, mais aussi de sa volatilité et des taux d'intérêt.



¹ Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). En cas de sortie du support avant l'échéance (terme ou rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur et de la volatilité) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Mécanisme de remboursement anticipé

De l'année 1 à 7, à chaque date d'évaluation annuelle, dès que la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 depuis la date d'évaluation initiale (le 27 juin 2014) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit¹, à la date de remboursement anticipé² :

**INTÉGRALITÉ
DU CAPITAL INITIAL**



**UN GAIN DE 8 % PAR ANNÉE
ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE**

(soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,78 %³)

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date d'évaluation finale, le 27 juin 2022, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 depuis la date d'évaluation initiale (le 27 juin 2014).

Le montant de remboursement final de H Rendement 14 est retenu suivant 3 scénarios :

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Si l'indice a baissé de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁵, l'investisseur reçoit¹ :

**CAPITAL INITIAL
X**

NIVEAU FINAL DE L'INDICE
(en pourcentage de son niveau initial)



**PERTE EN CAPITAL ÉGALE
À LA BAISSÉ DE L'INDICE**

Le produit se comporte comme un placement actions classique (hors dividendes)

SCÉNARIO MÉDIAN

Si la performance de l'indice est négative mais supérieure ou égale à -30 %, l'investisseur reçoit¹ :

**INTÉGRALITÉ
DU CAPITAL INITIAL**



**LE MÉCANISME DE PROTECTION
EST ACTIVÉ**

(TRAB = 0 %¹)

SCÉNARIO FAVORABLE

Si la performance de l'indice est positive ou nulle, l'investisseur reçoit¹ :

**INTÉGRALITÉ
DU CAPITAL INITIAL**



64 %

(TRAB = 6,35 %¹)

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice.

La perte en capital peut être totale si l'indice a une valeur nulle en clôture du 27 juin 2022.

¹ Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). En cas de sortie du support avant l'échéance (terme ou rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur et de la volatilité) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

² Cours de clôture de l'indice aux dates d'évaluation du 29 juin 2015, 27 juin 2016, 27 juin 2017, 27 juin 2018, 27 juin 2019, 29 juin 2020 ou 28 juin 2021.

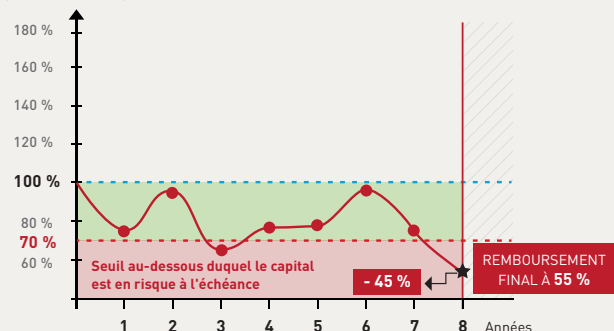
³ Cours de clôture de l'indice à la date d'évaluation initiale du 27 juin 2014.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30 % À L'ISSUE DES 8 ANS PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE LA BAISSÉ DE L'INDICE

Évolution de l'indice
(% du niveau initial)



À l'issue des années 1 à 7, la performance de l'indice depuis la date d'évaluation initiale est négative.

Par conséquent, il n'y a pas de remboursement automatique anticipé.

Le 27 juin 2022, le cours de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est égal à 55 % de son cours initial : l'indice a donc baissé de plus de 30 % (-45 %) depuis la date d'évaluation initiale.

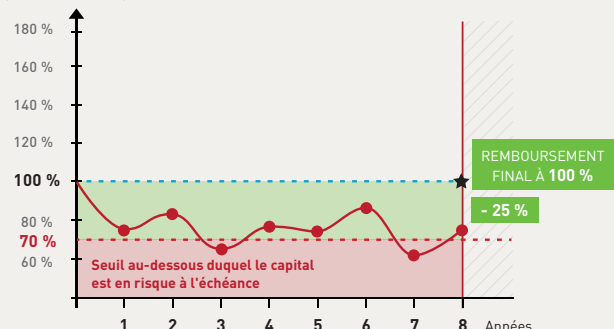
L'investisseur reçoit donc 55 % de son capital initial¹.

Il subit dans ce cas une perte en capital égale à la baisse de l'indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

LE TAUX DE RENDEMENT ANNUEL EST ÉGAL À -7,17 %¹, ÉGAL AU TAUX DE RENDEMENT ANNUEL POUR UN INVESTISSEMENT DIRECT DANS L'INDICE.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30 % À L'ISSUE DES 8 ANS PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Évolution de l'indice
(% du niveau initial)



À l'issue des années 1 à 7, la performance de l'indice depuis la date d'évaluation initiale est négative.

Par conséquent, il n'y a pas de remboursement automatique anticipé.

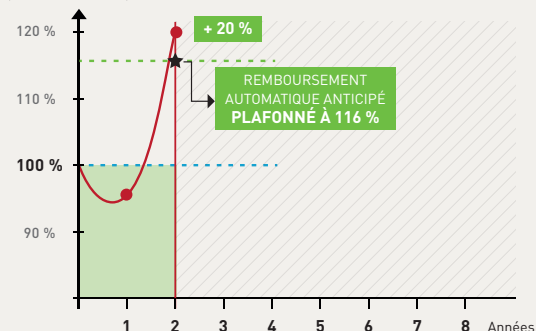
Le 27 juin 2022, le cours de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est égal à 75 % de son cours initial : il a donc baissé de moins de 30 % (-25 %) depuis la date d'évaluation initiale.

L'investisseur reçoit donc à l'échéance l'intégralité de son capital initial¹.

LE TAUX DE RENDEMENT ANNUEL EST ÉGAL À 0 %¹, CONTRE UN TAUX DE RENDEMENT ANNUEL DE -3,52 % POUR UN INVESTISSEMENT DIRECT DANS L'INDICE.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À L'ISSUE DE L'ANNÉE 2 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU PLACEMENT EN ANNÉE 2 AVEC UN GAIN DE 16 %

Évolution de l'indice
(% du niveau initial)



À l'issue de l'année 1, la performance de l'indice depuis la date d'évaluation initiale est négative.

Par conséquent, il n'y a pas de remboursement automatique anticipé cette année.

À l'issue de l'année 2, la performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est égale à +20 %.

Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé.

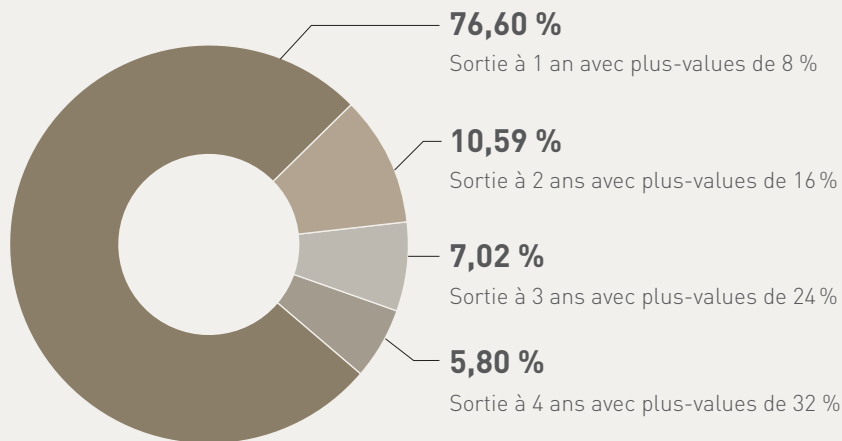
L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 8 % par année écoulée (2 fois 8 %), soit 116 % de son capital initial¹.

LE TAUX DE RENDEMENT ANNUEL EST ÉGAL À +7,58 %¹, CONTRE UN TAUX DE RENDEMENT ANNUEL DE +9,40 % POUR UN INVESTISSEMENT DIRECT DANS L'INDICE, DU FAIT DU MÉCANISME DE PLAFONNEMENT DES GAINS.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 clôturerait à un cours inférieur à 100 % à l'issue des années 1 à 7 par rapport à la date d'évaluation initiale et aurait un cours nul le 27 juin 2022. La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut ou faillite de l'Émetteur.

¹ Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). En cas de sortie du support avant l'échéance (terme ou rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur et de la volatilité) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Simulations historiques



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

- Dans 100 % des cas, l'investisseur aurait récupéré au moins l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain.
- Dans 76,60 % des cas, H Rendement 14 aurait été remboursé par anticipation en année 1.
- Dans 100 % des cas, H Rendement 14 aurait été remboursé par anticipation.

Source : La Française Bank / Bloomberg

1.880 tests ont été réalisés sur des placements semblables à H Rendement 14 (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les niveaux de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 ont été relevés chaque jour entre le 31 décembre 1998 et le 17 mars 2014. Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Évolution de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30



Source : Bloomberg au 10/03/2014

L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est constitué de 30 sociétés retenues notamment pour le niveau de rendement élevé de leur dividende et ce régulièrement parmi les grandes capitalisations de la zone euro. Au sein de l'indice, les actions sont pondérées selon leur rendement du dividende : plus il est important, plus le poids de la valeur est important dans l'indice. Afin de conserver une diversification importante, chaque valeur ne peut cependant pas dépasser 15 % de la pondération de l'indice. Sa composition est revue tous les ans, en mars.

À la date d'impression de la brochure, l'indice est composé des valeurs suivantes : Allianz, Alstom, Atlantia, AXA, Banco Santander, BASF, Belgacom, Bilfinger, Daimler, E.ON, EDP - Energias de Portugal, Eni, Fugro, Hannover Rueck, Kering, Kesko, K + S, Metso, Muenchener Rueckversicherungs, Orange, SCOR, Snam, Suedzucker, TOTAL, Unibail-Rodamco, Unilever, Vinci, Vivendi, Wartsila et Wolters Kluwer.

Les informations relatives à l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SD3E

Avertissement

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Risque de crédit : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document est soumis au "Programme" composé du programme d'émission d'obligations de l'Émetteur en date du 18 décembre 2013, et de tout supplément éventuel et des Conditions Définitives (rédigés en langue française). En cas de divergence entre le présent document et le Programme, seul ce dernier fera foi. Le programme d'émission d'obligations de l'Émetteur a fait l'objet d'un visa par l'Autorité des Marchés Financiers en France ("AMF") en date du 18 décembre 2013 et est disponible, ainsi que les Conditions Définitives, sur le site Internet de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (<https://www.creditmutuel.fr/cmne/fr/banques/groupe/investisseurs.html>). Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "facteurs de risques" du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission modifiées avant tout investissement dans le produit. En cas d'incohérence entre le présent document et le Programme, ce dernier prévaudra.

Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France dans le cadre d'une offre se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français) ou dans le cadre d'une offre en compte titres.

Avertissement en cas d'investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation (support en unités de compte):

Les titres de créance peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques des titres de créance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La valeur des titres de créance prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur d'émission des titres. En cas de dénouement du contrat par décès de l'assuré, ou de sortie du support (rachat ou arbitrage) avant l'échéance du titre, la valorisation dépendra des paramètres du marché. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) à celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori. Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents contractuels de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution, remboursement anticipé du produit.

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, le Programme prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Rachat par La Française Bank ou dénouement anticipé du produit : La Française s'efforcera, dans des conditions normales de marché, d'assurer un marché secondaire sur le produit, sans que cela ne constitue une obligation juridique pour La Française Bank. La fourniture d'un marché secondaire dépendra des conditions générales de marché, des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s).

Avertissement relatif à l'indice : L'EURO STOXX® Select Dividend 30 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les Titres de créance ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Principales caractéristiques

FORME JURIDIQUE	Titre de créance de droit français
GARANTIE DU CAPITAL	Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE ("CFCMNE") (Standard & Poor's A) ¹
AGENT DE CALCUL	La Française Bank
DEVISE	Euro
SOUS-JACENT	L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis, code Bloomberg: SD3E)
ADMISSION À LA COTATION	Euronext Paris
CODE ISIN	FR0011797885
VALEUR NOMINALE	1.000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 euros
DATE D'ÉMISSION	15 avril 2014
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Les ordres doivent être transmis entre le mardi 15 avril 2014 et le lundi 16 juin 2014, sous réserve de clôture anticipée.
PRIX DE SOUSCRIPTION	Le prix de souscription progressera quotidiennement de 998,004 € à 1.000 € selon un taux annuel prorata temporis de 1 % entre le 15 avril 2014 et le 27 juin 2014. (Cf. Conditions Définitives)
MARCHÉ SECONDAIRE	La Française Bank s'engage, dans des conditions normales de marché et dans des conditions normales de liquidité sur les opérations de couverture mises en place pour le produit, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs des titres avec une fourchette achat/vente de 1 %.
DATE D'ÉCHÉANCE	7 juillet 2022
DATE D'ÉVALUATION INITIALE	27 juin 2014
DATE D'ÉVALUATION FINALE	27 juin 2022
DATES D'ÉVALUATION (mécanisme de remboursement automatique anticipé)	29 juin 2015 ; 27 juin 2016 ; 27 juin 2017 ; 27 juin 2018 ; 27 juin 2019 ; 29 juin 2020 ; 28 juin 2021
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	7 juillet 2015 ; 7 juillet 2016 ; 7 juillet 2017 ; 9 juillet 2018 ; 8 juillet 2019 ; 7 juillet 2020 ; 7 juillet 2021
COMMISSIONS	Des commissions ont été payées au titre de cette transaction. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum égal à 1 % ² TTC de l'Émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie et de capitalisation et compte titres

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. La Française Bank est agréée au Luxembourg par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) en tant qu'établissement de crédit – prestataire de services et activités d'investissement La Française Bank, succursale de Paris, est autorisée à exercer en France en libre établissement les activités d'établissement de crédit – prestataire de services et activités d'investissement. La Française Bank est une filiale de Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

¹ Notations de crédit au 21 mars 2014.

² Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du produit.